

Le viol homosexuel en Israël

Introduction

Pour information, le nombre de requêtes d'hommes adressées en 1998, au Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de Tel-Aviv, a été:

. Pour viols homosexuels individuels de:

- 116 soit 34,3% des requêtes d'hommes (RH).

. Pour viols collectifs de:

- 21 soit 6,2% des RH.

. Pour tentatives de viols de:

- 6 soit 1,8% des RH.

Le total est de 143/2290, soit: 6,24% de l'ensemble des requêtes (hommes et femmes confondus).

Si l'on rajoute les chiffres concernant:

. l'inceste paternel:

- 16, soit 4,7% des RH,

. l'inceste par un (des) frère(s):

- 6, soit 1,8% des RH,

. l'inceste par un autre membre de la famille:

- 29, soit 8,6% des RH,

. le harcèlement sexuel au téléphone et/ou au travail:

- 1 + 6 soit 2,1% des RH,

nous obtenons **58 + 143x100**, soit: **8,77%** du nombre total des requêtes, ce qui est un

2290

pourcentage assez significatif.

Exemple de vécu

Parmi les plaignants pour viol ou tentatives de viol, on trouve un groupe assez important de (ou d'ex) prisonniers.

Mais pas uniquement.

J'ai moi-même pris en charge un jeune homme de 23 ans (R.), qui venait de subir un viol collectif homosexuel, lors d'une soirée chez des amis.

Les invités étaient des femmes et des hommes, qui semblaient tous hétérosexuels.

Néanmoins R. fut agressé, alors qu'il se rendait aux toilettes, par trois jeunes hommes, déshabillé de force et violé, sans lubrifiant ni préservatifs, pendant plus d'une heure, sans que personne ne s'en rende compte.

Il m'a précisé, cependant, qu'il n'a pas poussé un seul cri, car il ne voulait pas que les autres personnes pensent de lui qu'il était un homosexuel...

"Quelle scène charmante, me dit-il, trois hommes au-dessus de moi, en train de me pénétrer! Qu'aurait-on pensé de moi?"

Il se laissa donc finalement faire, et, lorsque les trois garçons disparurent des toilettes, il sentit leurs odeurs sur lui, et leurs spermes couler entre ses jambes.

"Un cauchemar!", me dit-il.

Une fois habillé, il s'éclipça de la soirée sans rien dire, endurant, de plus, un saignement anal.

Il ne contacta pas la police, n'alla pas faire un examen médico-légal à l'hôpital, ne chercha pas de soutien auprès d'amis, ou de ses parents.

Il avait honte, était embarrassé par ce qui venait de se passer, et se sentait coupable d'avoir provoqué son agression, à cause de son aspect raffiné et doux.

Il ne voulait vraiment pas qu'on pense de lui qu'il était homosexuel.

Ce n'est qu'en découvrant chez une amie un livret édité par le Centre de Tel Aviv, qu'il réalisa qu'il pouvait obtenir une aide discrète, et il vint me voir pour *une seule consultation*, dixit.

Michael SCARCE (1), dans son livre "*Male on male rape*", décrit très bien cette honte chez l'homme violé.

Les prisons

Néanmoins, l'on sait que, dans beaucoup de pays, les viols homosexuels ont lieu dans les casernes, et surtout dans les prisons, où une des plus grandes difficultés de cette vie en collectivité, est due aux viols, aux tentatives de viol, et au harcèlement sexuel.

Pour BROWNMILLER (2), "*Prison rape is generally seen today for what it is: an acting out of power roles within an all-male, authoritarian offender environment in which the younger, weaker inmate, usually a first offender, is forced to play the role that in the outside world is assigned to women*"¹.

Le système pénitentiaire israélien est assez récent, si l'on prend en considération le fait que l'Etat d'ISRAEL n'a guère plus de cinquante ans.

Ce dernier, comme l'on sait, a été créé en 1948, après avoir été une colonie sous mandat britannique.

¹ « Le viol en prison est, en général, maintenant vu pour ce qu'il est: un passage à l'acte de rôles de pouvoir, dans un environnement composé uniquement d'hommes criminels autoritaires, où le prisonnier le plus jeune, le plus faible, en général un délinquant qui se trouve en prison pour la première fois, est forcé de jouer le rôle qui, d'habitude, est assigné aux femmes dans le monde extérieur".

Avant l'indépendance, la communauté juive de PALESTINE avait déjà ses propres structures, telles que le *Comité National* et l'*Agence Juive* (qui existe toujours).

Ces organismes concernaient les Affaires étrangères, la Défense nationale, la Police.

Il y avait donc un appareil d'Etat prêt à fonctionner dès le 14 mai 1948, et qui possédait déjà ses ministères.

Pourtant, il y eut une exception: le système pénitentiaire.

La communauté juive n'avait pas d'expérience dans ce domaine, car les anglais n'avaient mis qu'un seul officier juif en poste dans les prisons de PALESTINE (les britanniques se méfiaient des juifs puisqu'ils avaient à affronter leur guerre d'indépendance sur le terrain).

Tout devait donc être créé à partir de rien ou presque dans ce domaine.

Lors de la proclamation de l'Etat, il y avait trois prisons vétustes, à Jaffa (Joppé), Jérusalem et Haïfa. Les anglais y laissèrent 87 prisonniers juifs et arabes.

Les nouvelles autorités israéliennes libérèrent immédiatement 58 prisonniers politiques juifs et arabes, et ne laissèrent en prison que 29 détenus de Droit commun, qui avaient été condamnés à mort par les britanniques.

Cependant, leur sentence fut commuée en prison à vie, car la peine de mort fut abolie, dès la création de l'Etat d'Israël. On ne la rétablit, exceptionnellement, que pour l'exécution d'Adolphe EICHMANN, en 1960.

Comme indiqué ci-dessus, les prisons étaient vétustes, insalubres, et il fut décidé de reconstruire une prison centrale, afin d'y placer tous les détenus.

La naïveté, la candeur, l'idéalisme des fondateurs de l'Etat étaient telles qu'ils ne prévirent que 120 places...

La possibilité d'une existence de crimes de Droit commun n'entraient pas dans leur esprit. A leur décharge, il faut préciser que l'ensemble de la population juive n'avait connu que des injustices quant aux emprisonnements: camps de concentration nazis, geôles britanniques pour immigrations illégales ou résistance contre le colonialisme, etc.

Les postes de police laissés par le mandat britannique étaient des véritables forteresses, appelées "*Tegart fortresses*", selon le nom de leur architecte, Sir Charles Augustus TEGART.

Elles étaient en général placées sur des collines, afin d'avoir vue sur le paysage environnant et particulièrement sur les routes.

Un tel bâtiment avait été construit à TEL-MOND et surveillait la route TEL-AVIV - HAIFA. Les nouvelles autorités israéliennes le choisirent comme prison centrale.

L'intérieur fut reconstruit; les cellules furent assainies, embellies; on ajouta des ateliers, des salles de classe, et des chambres pour les visites des familles aux prisonniers.

Mais en 2 ans, la prison fut envahie par les véritables délinquants et par les prisonniers politiques arabes (terroristes et résistants palestiniens); les salles de classe, ateliers et chambres à part durent être transformées en cellules.

En 1950, une nouvelle prison de sécurité minimum fut érigée, dans le style des baraquements militaires, pour des peines légères. D'autres "*Tegart Fortresses*" furent transformées en prison. Entre 1960 et 1970, deux

nouvelles prisons furent également construites en rajout. Elles étaient des bâtiments de haute sécurité.

En 1952, le système pénitentiaire, quoique dépendant toujours du ministère de la Police, fut séparé de celui des policiers et dirigé par un Commissaire des prisons. Sous l'influence d'un procureur général aux vues très progressives, devenu par la suite ministre de la Justice, Haïm COHN, le poste fut confié à Zvi HERMON, un travailleur social de profession, docteur en Sciences sociales, et "*probation officer*", qui avait lui-même connu les geôles britanniques pour résistance.

Il introduisit immédiatement des changements: l'utilisation humiliante de la fameuse baguette britannique fut interdite; les prisonniers furent tous confiés à des psychologues et travailleurs sociaux, dans le but d'être testés, classés et soignés si nécessaire.

Une commission, dirigée par lui-même, examina chaque détenu, dans le but d'établir un diagnostic, un traitement, des objectifs et des méthodes adaptées à la réintégration sociale.

Un psychiatre fut appelé à créer une unité de traitement pour les prisonniers "psychopathes". De nos jours, cette unité est devenue "*The Mental Health Center*" (Le Centre de Santé Mentale) des prisons d'Israël.

L'introduction de travailleurs sociaux et de psychologues dans les prisons a représenté un grand progrès, et si l'on considère la date de leur introduction (1952 !), on se doit de reconnaître qu'Israël s'est situé en avance par rapport aux autres pays occidentaux (Amérique et Europe confondues).

Des enseignants furent chargés de l'éducation des prisonniers; les liens avec les familles, les femmes des prisonniers, furent encouragés et renforcés, afin de réduire le nombre des viols en prison.

Dans un article publié en 1961, dans une revue de Droit, HERMON alla même jusqu'à demander un rallongement des peines de courte durée, afin de laisser le temps à ses équipes de préparer les prisonniers à leurs sorties!

La façon de traiter les prisonniers était basée sur le modèle médical (psychiatrique) et de la réintégration sociale (psychosociologique).

Mais, une évasion de masse eut lieu à la prison de SHATTA, au début des années 60, dans la vallée de JIZREEL, près de la frontière jordanienne. Les détenus s'étaient emparés d'armes dans l'armurerie. La prison ne contenait que des arabes arrêtés pour infiltrations en provenance de pays ennemis ou terrorisme. 66 prisonniers parvinrent à s'enfuir en Jordanie. 2 gardiens et 11 prisonniers furent tués.

Etant donné les nationalités étrangères des prisonniers, aucun traitement de réhabilitation n'avait été entrepris; aucun professionnel ne travaillait dans cette prison au côté des gardiens². On estimait que cela était inutile, puisqu'il s'agissait de prisonniers politiques ennemis, qui devaient être restitués, après leurs peines, à leurs pays d'origine, dont le fonctionnement social était très différent de celui d'Israël.

Néanmoins, une commission d'enquête, dirigée par un juge, fut créée; elle critiqua les négligences constatées à SHATTA, et indiqua que les traitements et la réhabilitation sociale, dans les autres prisons pour détenus de Droit commun, coûtaient plus cher à l'Etat que des mesures de sécurité efficaces.

² Les Arabes étaient les ennemis d'Israël, et « amis » des Nazis, qui tentaient d'échapper à la justice internationale, en se réfugiant dans les pays arabes qu'ils manipulaient à souhait !

Zvi HERMON fut radié, et un officier supérieur de police le remplaça.

Depuis, la plupart des Commissaires des prisons sont des policiers.

Le résultat de cette mesure fut qu'on mit plus l'accent sur la sécurité que sur les traitements³.

On n'osa pas abandonner cependant complètement l'aspect médical et social, mais les professionnels furent tenus "de rester à leur place", et placés sous l'autorité du directeur de la prison.

Leur travail devint plus rhétorique que pratique. On ne trouva plus l'influence de ces travailleurs "pleins de compassion" du début de l'histoire des prisons israéliennes.

De nos jours, les travailleurs sociaux et les psychologues sont toujours consultés pour les décisions à prendre concernant les prisonniers, mais leur sort final revient à un officier du "Shabak"⁴, qui décide en fonction d'un "dossier d'informations reçues de ses services", non contrôlable, puisque, par définition, secret.

Pour ce qui est des infractions à la discipline à l'intérieur des prisons, elles sont traitées en fonction d'un règlement intérieur propre à chaque prison. Néanmoins, les différents règlements, dans les grandes lignes, se ressemblent.

Les plaintes émises par les prisonniers sont traitées par une équipe d'officiers de la prison. Le directeur dirige toujours cette équipe.

L'autorité de mettre un prisonnier au cachot (pas plus de 48 heures, selon la loi), revient aux gardiens, et ce, sans la nécessité de l'approbation du directeur, cependant.

³ Cette tendance était toujours présente, en 2013!

⁴ Ou "Sherout Bitakhon Klali", soit le "Service de Sécurité Générale", c'est à dire "intérieure" du pays, l'équivalent de la DST en France.

Les prisonniers ont le droit de se défendre face à l'équipe d'officiers, mais sans l'assistance d'un avocat.

En moyenne, il existe 41 articles dans les règlements intérieurs des prisons israéliennes. Ils sont hérités du mandat britannique, et ne correspondent plus à la réalité de maintenant.

Les sanctions, dans les prisons, incluent la suppression "des privilèges", tels que les sorties qui peuvent être de 28 jours dans l'année, et l'isolation punitive, qui consiste à être séparé des autres prisonniers (mais qui n'est pas le cachot).

Cette isolation ne doit pas excéder sept jours, et ne doit être ordonnée qu'après sept jours suivant l'isolation précédente.

Les libérations pour "bonne conduite" avant la fin de la peine, sont courantes. Dans l'ensemble, néanmoins, l'arbitraire est devenu la règle pour ce qui est des sanctions. Une étude comparative faite en 1986⁵ avait montré que l'arbitraire, pour ce qui est des sanctions pour infractions par rapport au règlement intérieur des prisons, est plus important en Israël qu'aux USA.

A l'heure actuelle, il existe 21 prisons en Israël. La grande majorité ne fut pas construite par les israéliens, mais sont du type "*Tegart*" (voir plus haut). La plupart ont été agrandies (ailes et bâtiments supplémentaires ont été rajoutés sur leur terrain).

Il n'existe que 5 lieux de détention qui ont été construits uniquement pour servir de prison.

Un de ces lieux a d'abord été un campement de tentes entouré de fil de fer barbelé, avant de se transformer en bâtiments en dur.

⁵ (SHAPIRA et NAVON (3))

9/21 des prisons logent de 500 à 600 détenus, 2/21 de 200 à 400, et le reste moins de 200.

Six de ces lieux dépendent de l'administration des territoires occupés, car ils sont situés en Cisjordanie, et ne contiennent que des prisonniers palestiniens, dont la libération a fait l'objet, comme l'on sait, d'après négociations entre Israël et l'Autorité Palestinienne, après les accords d'Oslo de 1993, à cause de la dimension sécuritaire.

15 prisons/21, soit 70%, sont classées "haute sécurité". Trois ont le label "sécurité minimum". Ces dernières contiennent un collège, qui est destiné à l'enseignement des prisonniers. Les conditions de sécurité y sont minimales, et les prisonniers sont souvent employés, en dehors des heures d'étude, à la maintenance et aux services.

Trois prisons sont spécialisées, quant à leurs populations. Une d'entre elles, NEVE TIRZA, est réservée aux femmes, quelque soit leur âge, leur crime, leur casier judiciaire. Tout le personnel y est féminin.

Une autre, HA SHARON, sert pour les mineurs de 14 à 18 ans, et les jeunes majeurs de 18 à 25 ans, afin d'éviter les viols et les mauvaises influences des adultes.

La troisième, ASHMORET, loge les détenus qui ont été séparés de la population générale des prisons, pour leur propre protection. Ce sont, en général, des prisonniers qui ont témoigné en procès contre leur complices, ou qui ont dénoncé des camarades en prison. Ils risquent donc leur vie.

La surpopulation en prison est importante, mais non catastrophique. Le taux moyen d'occupation des locaux est de 104%, par rapport aux capacités de logement.

Il y a une légère différence entre les deux catégories de population citées précédemment: le taux pour les résidents israéliens est de 107%, alors que celui des palestiniens des territoires occupés était de 99%, en 2000. Cependant, ce dernier change sans cesse, depuis les négociations interrompues, reprises, etc., entre Israël et l'A.P. (Autorité Palestinienne).

Ces chiffres, néanmoins, n'incluent pas les quelques centaines de détenus, que les directeurs de prisons refusent, afin d'éviter la surpopulation, et qui restent dans les cellules des postes de police. Nous y reviendrons.

Au point de vue densité, les prisonniers israéliens sont par contre entassés. L'espace occupé par détenu est en moyenne de 2,68 m² (cela va de 4,3 m² à 1,8 m²).

Ce chiffre est bien en dessous de celui recommandé par les Nations Unies, i.e. 12 m².

Aux USA, à titre de comparaison, le taux moyen est de 5,7 m², et l'on sait que le système pénitentiaire américain laisse en général à désirer, selon les Etats...

Une nouvelle prison en Israël, TZALMON, vient d'être construite. Le taux de densité prévu a été de 6,6 m². Chaque prisonnier a sa cellule individuelle. C'est un lieu classé officiellement de sécurité moyenne.

Il est désormais décidé de ne plus construire des prisons, où les cellules ne seront pas individuelles, afin de réduire la promiscuité, et donc le nombre de viols. Cependant, à TZALMON, les détenus sont 900, ce qui est un chiffre très important. On n'a pas tenu compte des expériences négatives en Europe et USA, où l'on préfère maintenant les petites prisons, afin de réduire les

mauvaises influences de l'incarcération, et les expériences traumatiques, telles que le viol.

Trois nouveaux projets de création de lieux d'incarcération sont prévus, mais la plupart des maires des villes refusent de céder leurs terrains pour leurs constructions, parce qu'ils ne veulent pas "défigurer" leurs villes, où leur donner une mauvaise réputation, et ce malgré les possibilités d'emploi que cela créerait.

On pense donc à continuer à construire à TZALMON, et à diviser la prison en plusieurs unités indépendantes.

Une autre difficulté réside, comme partout, dans l'obtention de budgets de la part du Trésor Public.

Comme indiqué plus haut, des centaines de prisonniers sont détenus dans les cellules des postes de police; la majorité attend le jugement et la sentence; mais d'autres sont là, parce qu'il n'y a plus de place en prison.

Les voix de juristes, criminologues et élus se sont élevés pour critiquer cet état de fait, et désormais, une loi a été votée afin d'essayer de réduire le nombre de détentions préventives. Mais malgré cela le nombre reste important.

Au point de vue Santé, chaque prison a une clinique, avec un personnel paramédical.

Un médecin effectue des consultations plusieurs fois par semaine; le nombre de ses interventions dépend de la taille du lieu de détention. Les grandes prisons ont, sur place une clinique dentaire.

Il y a un hôpital-prison de 150 lits, depuis 1990, qui se trouve dans le complexe de la prison AYALON.

Il possède tout l'appareillage nécessaire aux diagnostics, des laboratoires, une salle de rayons X, une salle d'opération, un équipement de dialyse, et une section pour les malades chroniques.

Lorsqu'un détenu nécessite une intervention chirurgicale très complexe, il est adressé à l'hôpital civil gouvernemental le plus proche. Ce dernier fournit également les spécialistes qui font des visites périodiques à l'hôpital-prison.

"Le Centre de Santé Mentale" des prisonniers est situé à AYALON. Il est sous les hospices du Ministère de la Santé. Il possède les équipements nécessaires aux hospitalisations, ainsi qu'aux traitements ambulatoires. Il est dirigé par des psychiatres ou des psychologues, et a un personnel paramédical. Toute cette équipe est également chargée des visites dans les autres prisons.

Le Centre, pendant de nombreuses années, s'est spécialisé dans le traitement des agresseurs sexuels; la thérapie de groupe a été la technique la plus utilisée.

Rivka ORION (4) a fait une étude évaluative, qui a montré que les attitudes antisociales des agresseurs sexuels, qui participaient aux groupes de thérapie, *ont augmenté* après le "traitement"; une fois libérés, ils récidivaient très rapidement (viols, pédophilie, etc.); ou bien, ils étaient parmi ceux qui commettaient le plus de viols en prison.

[Il est vrai que les agresseurs sexuels, partout, savent utiliser à leurs profits toutes sortes de stratégies pour "*embrouiller*" les professionnels de la santé (cf. l'intervention de G. LOPEZ (5), et son utilisation de ce terme au "Xe Symposium International de Victimologie", intitulée: "*Brouillage et décodage*", in: "*Cahier des Résumés*" (6)]

Des groupes de détenus, emprisonnés pour vols, ont eu droit, eux aussi, à des groupes de thérapie. ORION (4) indique que, dans leur cas, leurs attitudes antisociales ont diminué.

A la suite de cette étude, un comité interdisciplinaire du Ministère de la Santé a considéré la possibilité d'un traitement hormonal pour les agresseurs sexuels. Le directeur du "Centre de Santé mentale" et d'autres membres de son équipe ont participé à ce comité.

Ce dernier recommanda que les Cours de Justice permettent un tel traitement en prison, sous l'autorité de trois médecins légistes, dont un, au moins, devait être un intervenant régulier dans les lieux de détention.

Cependant, les recommandations de ce comité restèrent sans effet (le "Collectif des Droits de l'Homme d'Israël" s'y opposa; de plus, des professionnels montrèrent que, sans l'adhésion du détenu, les effets de cette thérapie cesseraient après l'exécution de la peine, puisque l'ex-détenu arrêterait le traitement).

Le traitement des drogués se fait selon un programme qui utilise la Méthadone, administrée dans les cliniques des différentes prisons. Il y a aussi une aide psychologique de type systémique, qui inclut donc les familles dans le traitement.

On estime que 80% des détenus, en Israël, sont des utilisateurs de drogue. 1/4 d'entre eux seraient dépendants.

Chaque prisonnier, lors de l'incarcération, passe devant un assistant social (A.S.), qui sera son référent pendant le temps de son incarcération.

L'A.S. servira de support psychologique au début, afin de réduire la terreur qui atteint toute personne qui rentre en prison, surtout pour la première fois. Il

aura avec elle de nombreux entretiens au départ, afin de promouvoir et maintenir les contacts du détenu avec sa famille, de lui permettre de fonctionner en prison, en utilisant des techniques de prévention, afin de réduire les risques de victimation (*dont le viol homosexuel*).

L'A.S., aidé par les psychiatres et les psychologues, sélectionnera les prisonniers en risque d'être victimés, et formera des groupes de soutien pour eux. Cette thérapie a pour but d'alléger les effets dévastateurs de la prison en tant que qu'institution totalitaire, où l'environnement n'est composé que d'hommes criminels cherchant à imposer leur autoritarisme aux plus faibles (cf. S. BROWNMILLER (2)).

Pendant la dernière période de l'incarcération (6 mois avant la sortie), l'accent est mis par l'A.S. sur la préparation à la réintégration sociale. Les membres de la famille sont de nouveau fortement sollicités dans des ateliers de "pré-libération" organisés par lui.

L'A.S. soumet un rapport détaillé, pour chaque prisonnier dont il a la charge, au "Bureau des Libérations", ou à celui du Président de l'Etat d'Israël, s'il est question d'une grâce présidentielle.

Cependant, un comité *spécial*, composé de membres du Ministère de la Police (Division des prisons), du Ministère des Affaires sanitaires et sociales, des services de Probation, et de l'A.S., est créé dans les cas des agresseurs sexuels (pour l'inceste, la pédophilie et le viol).

Si l'A.S. avait en charge un petit nombre de prisonniers, toutes les mesures précitées permettraient, sans doute de réduire le nombre des viols en prison, en Israël.

Mais, en général, les A.S. ont un emploi du temps surchargé, et doivent suivre 100 prisonniers, en moyenne, chaque année. Leur nombre, donc, est insuffisant pour qu'ils puissent répondre à tous les besoins.

En juin 1993, Yochanan WOZNER *et al.* (7), de l'université de TEL AVIV, avaient fait une étude sur les conditions de vie en prison en Israël, appelée "*The Social Welfare Services in the Israeli Prison Service*".

Les résultats ont été communiqués au directeur scientifique du Ministère de la Police.

WOZNER *et al.* ont publié un tableau (dont voici ma traduction), qui montrait l'importance des services fournis par les A.S. dans les prisons, *selon l'avis du personnel* (excepté les A.S.):

TRES IMPORTANT	----- (11,04) ----- (30,36)
IMPORTANT	----- (33,44) ----- (43,74)
MOYEN	----- (26,2) ----- (15,62)
PEU	----- (15,55) ----- (6,76)
PAS DU TOUT	----- (13,77) ----- (3,54)

50

----- = Possibilités de pourvoir aux besoins des prisonniers

----- = Importance de pourvoir aux besoins des prisonniers

Comme le montre ce tableau, plus de 70% des membres du personnel des prisons estiment que pourvoir aux besoins des prisonniers est très important ou important; mais, moins de 45% croient qu'il est possible de le faire.

WOZNER *et al.* ont aussi fait remplir un questionnaire, de façon anonyme, par les prisonniers, afin de connaître leurs réponses concernant l'utilisation des services des A.S.

Pour obtenir ce soutien, les détenus doivent le demander, ce qui représente une sérieuse contrainte en prison. Le prisonnier doit trouver l'opportunité de le faire; il a à vaincre les normes de la sous-culture des prisons. ***Il faut qu'il déclare qu'il est en besoin, c'est à dire en état de faiblesse; donc, il doit prendre le risque de s'exposer au viol homosexuel.*** Il faut qu'il soit prêt à ***s'exposer*** devant l'équipe des gardiens, et devant les autres détenus. De plus, très souvent, il pense que sa demande ne sera pas traitée de manière appropriée. La plupart du temps, il n'osera donc pas s'adresser à l'A.S.

Ainsi, tant que les autorités des prisons israéliennes, concluent WOZNER *et al.* ne modifieront pas la "*culture organisationnelle*" (selon ma traduction) des lieux de détention, les services d'aide à la réhabilitation des prisonniers seront de peu d'utilité, et donc de peu d'effets.

Sur le papier, en théorie, les services d'aides font partie intégrante de la vie des prisonniers. Cependant, selon l'avis de ces derniers, ils sont rares et non satisfaisants.

WOZNER et ses collègues estiment que le premier souci des autorités des prisons est de garder les prisonniers dans le calme. Ils appellent cela "*l'industrie du silence de l'administration pénitentiaire*" (traduction personnelle).

Ils n'ont pas trouvé de tentative de recréer, comme au temps du début de l'Etat d'Israël, un environnement de réhabilitation du prisonnier, qui réduirait le nombre des risques d'agressions sexuelles à l'intérieur de la prison à son encontre, et le préparerait à une réintégration sociale.

Ils n'ont pas entendu parler de concept de "*comportement humain*" (traduit par moi), de possibilité de construction d'un système en feed-back, qui permettrait au prisonnier de participer à sa réhabilitation et à sortir moins agressif qu'il n'était rentré.

Ils sont persuadés que, lorsque le "*Service des Prisons d'Israël*" (SPI) décidera de ne plus mettre l'accent sur la punition, mais de choisir la réhabilitation comme objectif prioritaire, le système deviendra "rentable", car le comportement des détenus cessera d'être criminel, et s'orientera vers des caractéristiques "présociales".

Pour cela, ils recommandent:

- d'organiser les prisons en environnement de réhabilitation,
- de coordonner tous les services selon ce critère de réhabilitation,
- d'éduquer les membres du personnel des prisons, afin qu'ils comprennent que l'objectif majeur de l'incarcération est de transformer le détenu habitué à ne pas respecter la Loi, en **citoyen**, et ce de manière durable.

Depuis cette publication, il est à noter que des changements structurels ont été entrepris par le SPI, mais il reste à évaluer leurs conséquences, car, selon le Centre d'aide aux Victimes d'agressions sexuelles de Tel Aviv, le viol homosexuel est loin d'avoir disparu dans les prisons du pays.

Nathan SHARANSKI (ancien "*refuznik*" de l'ex-URSS) a visité les prisons d'Israël, lorsqu'il a immigré dans le pays, et qu'il est devenu ministre (d'abord du Commerce, puis de l'Intérieur), dans les années 1990.

Son expérience des prisons soviétiques l'a rendu particulièrement sensible à la façon dont vivent les prisonniers. Il a rappelé que les agressions sexuelles ne font pas partie des punitions infligées lors des sentences prononcées par les Cours de Justice.

Il a donc recommandé que les viols en prison soient bannis.

Cependant tout ceci est resté un vœu pieux, d'après le Centre de Tel Aviv.

De fait, les gardiens font pression sur les détenus pour qu'ils ne rapportent pas leurs expériences sexuelles traumatiques. Pour la plupart d'entre eux, ces dernières doivent faire partie de la vie en prison, afin de provoquer une aversion et donc une baisse du taux de récidives.

Les ex-prisonniers, qui ont osé adresser une requête au Centre de Tel Aviv, mentionnent le contraire: un prisonnier qui retourne à la vie civile après avoir été violé, est un homme humilié qui est plein de haine, et donc prêt à commettre des actes délictueux de nouveau.

Comme chez les femmes violées, on retrouve une sorte de conspiration de silence, qui entoure ces agressions. Les victimes cherchent à cacher leur honte à la famille, leurs amis, leurs proches, d'autant plus que le plus souvent,

ils étaient devenus les véritables "*femelles*" des autres détenus, à partir du moment où le premier viol avait eu lieu.

En effet, le prisonnier violé est comme marqué pour le reste de sa détention, même si on le change de prison. Sa réputation le suit, il vit un véritable enfer, tout au long de sa captivité, et il en sort souvent...sidéen.

Bien sûr, nous avons vu (cf. plus haut) qu'en Israël, les A.S. tâchent de séparer les sujets qui risquent d'être victimés des autres détenus, surtout de ceux qui sont emprisonnés pour crimes violents; de plus, on essaye de mettre tous les jeunes dans une prison à part, comme mentionné auparavant, mais, bon nombre de prisonniers jeunes passent un temps assez long dans les prisons de la Police, avant de rejoindre leurs lieux de détention définitifs, et sont donc en risque de promiscuité avec des adultes violents. En outre, à l'intérieur de la prison pour jeunes, le viol n'est pas absent, car être jeune ne signifie pas ne pas être exempt de tout comportement sexuel agressif.

BROWNMILLER (2) avait fait le parallèle, dans la prison de Philadelphie, avec ce que vivent les femmes violées.

Elle écrit:

"Homosexual rape in the Philadelphia prisons turned out to be a microcosm of the female experience with heterosexual rape",

i.e.:

"Le viol homosexuel dans les prisons de Philadelphie représente un microcosme où l'expérience du viol hétérosexuel, chez la femme, a été transférée".

Elle en veut pour preuve le fait que, dans une étude faite en 1969 par Alan J. DAVIS (8), "*Chief Assistant District Attorney*" de Philadelphie, qui décrivait les

agressions sexuelles dans les prisons de la ville comme étant "*épidémiques*", les hommes violés avaient en moyenne 3 ans de moins que leurs agresseurs, étaient plus petits de 6 cm. et plus minces de 10 kg. que ces derniers.

Ils étaient donc comparables aux femmes violées, qui sont, en moyenne, plus jeunes et plus menues que les hommes qui les agressent.

Dans cette étude, les hommes violés n'étaient pas athlétiques, et possédaient une apparence plus fine que le reste des détenus.

Ils étaient donc considérés comme des "femmes" par leurs agresseurs.

Pour DAVIS (8), le viol en prison est le produit d'une définition de la masculinité dans une subculture de violence, qui met en exergue la force physique, et le triomphe de la puissance "virile" agressive. Il signale que les agresseurs utilisaient souvent des expressions telles que:

- "*fight or fuck!*",

ou:

- "*we're gonna make a girl out of you!*",

c'est à dire:

- "bats-toi ou baise!",

ou bien:

- "On va faire de toi une fille!", à l'encontre de ceux qu'ils allaient violer.

DAVIS indique que l'atmosphère en prison était tellement chargée de peur, que la menace de viol suffisait à soumettre un jeune prisonnier, déjà terrorisé lors de son entrée dans le lieu de détention, à une bande qui exigeait de lui argent, cigarettes, bonbons, sédatifs, lames de rasoir, de la nourriture volée aux cuisines, voire de la drogue, etc..

En Israël, on retrouve aussi cette atmosphère chargée de peur, que décrivent très bien les ex-prisonniers, qui se sont adressés au Centre de Tel Aviv.

Néanmoins, il y a, selon la loi israélienne, un moyen d'alléger l'atmosphère de la détention, c'est de devenir: "חוזר בתשובה" ou "*chozer be teshouvah*", littéralement "celui qui retourne à la réponse (de Dieu)", c'est à dire "repentant" (religieux).

Le SPI fournit aux détenus tous les services religieux, pour les trois confessions représentées en Israël (le Judaïsme, qui représente 80% de la population, l'Islam (Druzes inclus), 14%, et le Christianisme, 6%).

Les activités religieuses sont centrées sur la réhabilitation du prisonnier; il est indéniable qu'elles aident le prisonnier à mieux supporter son incarcération, et qu'elles lui permettent de s'extraire du danger de viol.

Les détenus juifs peuvent ainsi, par exemple, fréquenter des "*Yeshivot*" (Ecoles de hautes études talmudiques) dans les prisons, ou bien, si leur niveau scolaire et religieux sont insuffisants, des "*Midrashiyot*" (petits collèges pour études juives également dans les prisons).

Le fait de se comporter en religieux permet aussi aux prisonniers de sortir des prisons, afin de participer aux bonnes oeuvres de leurs confessions.

Dans la plupart des prisons, la direction permet des arrangements, pour que les prisonniers, qui veulent adopter un style de vie religieux, puissent le faire sans contraintes (fourniture de nourriture "Kasher" pour les juifs ou "Hallal" pour les musulmans - partage de la cellule avec un autre religieux - prières dans les "Yeshivot", les mosquées, les églises, etc.).

Des rabbins, des Imams et des prêtres volontaires viennent de l'extérieur enseigner les détenus "repentants", sous le contrôle du rabbinat du SPI, des

autorités musulmanes et chrétiennes. Pour beaucoup de ces prisonniers, ce nouveau style de vie ne leur est pas inconnu, car ils sont issus de familles traditionalistes.

[En Israël, les Juifs religieux (non-"*harédim*", littéralement non-"angoissés", c'est à dire "non-extrémistes") se recrutent plutôt parmi les couches les plus défavorisées de la société, et votent traditionnellement à Droite. Ils sont en général issus des milieux "sépharades" et asiatiques. Les israéliens de catégories socio-professionnelles plus élevées sont rarement religieux, votent plutôt à gauche, et sont souvent "ashkenazes"

Le 3 septembre 2000, par exemple, le rabbin ArieH DERHI, ex-ministre de l'Intérieur a été emprisonné pour détournement de fonds au profit des "*Yeshivot*" et écoles de son parti "*Shas*", et...de lui-même. Etant originaire du Maroc, il a réussi à transformer son incarcération en manifestation monstre organisée par son parti juif sépharade en faveurs des défavorisés, i.e. les juifs religieux et pauvres originaires des pays arabes !

Le fait de participer à ces enseignements religieux à l'intérieur de la prison permet à ces "repentants" de vivre à part, séparés des autres détenus (c'est d'ailleurs ce qui s'est passé pour l'ex-ministre ArieH DERHI), et donc d'échapper aux agressions sexuelles.

Conclusion

Quoiqu'il en soit, le viol en prison semble être le besoin qu'ont certains hommes délinquants de prouver leur supériorité physique par l'agression

sexuelle des plus faibles⁶, et de parvenir ainsi au sommet de la hiérarchie dans cet univers de contrainte et de violence.

Mais la possibilité, pour les détenus, de rencontrer intimement leurs femmes périodiquement permet de diminuer, en Israël, le taux des viols, quoique pourrait en penser S. BROWNMILLER (2). Pour elle, l'introduction des compagnes des détenues ou de prostituées, dans les lieux de détention des hommes, aux USA, ne change rien au phénomène du viol homosexuel qui y est pratiqué, car ce qui compte uniquement pour les agresseurs, d'après elle, c'est d'affirmer leur pouvoir. Elle ne veut pas tenir compte des "besoins sexuels" de ces hommes ("*their physical needs*") privés de possibilités de relations hétérosexuelles dans un univers traumatique, générateur de la nécessité d'être intensément aimé par une femme.

De fait, je pense que les deux facteurs jouent dans le phénomène du viol homosexuel en prison:

- dans un univers de violence, de délinquance, le besoin de s'affirmer et de redistribuer l'agression est indéniable, et le viol est un des moyens utilisés par les plus forts pour s'imposer,
- si le lieu de détention permet aux détenus de vivre dans une tension moins grande (visites privées des compagnes, sorties, discipline plus humaine, mesures de réhabilitation, etc.), le nombre des viols diminue.

⁶ Ceux qu'ils nomment des « femelles ».

BIBLIOGRAPHIE (Selon l'ordre d'apparition dans le texte):

- (1) SCARCE, Michael. 1997. *Male on Male Rape, The Hidden Toll of Stigma and Shame*, Insight Books, Plenum Press, New York and London.
- (2) BROWNMILLER, Suzan. 1975. *Against our Will*, A Fawcett Columbine Book, Published by Ballantine Books.
- (3) SHAPIRA, Rina, and David NAVON. 1986. "Cooperation between Inmates and Staff in Israeli Prisons: Towards a Non-functionalist Theory of Total Institutions", in: *People in Institutions*, edited by Ytzhak Kashti and Mordehai Arieli, London: Freund, pp. 181-201.
- (4) ORION, Rivka. 1984. "The influence of Social and Psychological factors on types of Prisoners at Various Stages of their Incarceration", étude présentée en avril 1984 à la:
Conférence annuelle de la Société Israélienne de Criminologie, et éditée par l'Université Bar-Ilan, Ramat-Gan, Israël.
- (5) LOPEZ, Gérard. 2000. "Brouillage et décodage", in: *Cahier des Résumés, Au delà des frontières*, Xe Symposium International de Victimologie, 6-11 août 2000, Montreal, Quebec, Canada / Association Québécoise Plaidoyer - Victimes, 2000, 4305 rue d'Iberville, Bureau 201, Montréal QC H2H 2L5, Canada, page 32.
- (6) Xe SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE VICTIMOLOGIE, 6 - 11 Août 2000, Montréal, Quebec, Canada, *Cahier des résumés, Au dela des frontières*, imprimé au Canada par le Xe Symposium International de Victimologie, et l'Association Plaidoyer - Victimes, 2000, 4305 rue d'Iberville, bureau 201, Montréal QC H2H 2L5, Canada, 198 pages.
- (7) WOZNER, Yochanan, Miriam GOLAN, Giora RAHAV, B. ARAD-DAVIDSON, et B. PINCHASI. 1993. *The Social Welfare Services in the Israeli Prison Service*, edited by the Bureau of the Chief Scientist, Ministry of Police, State of Israel, Jerusalem, June 1993.
- (8) DAVIS, Alan J.. 1970. "Sexual Assaults in the Philadelphia Prison System", in: Suzan Brownmiller, *Against our will*, A Fawcett Columbine Book, Published by Ballantine Books, 1975.

Dr I.B. Feldman
Psychanalyste-psychologue-Victimologue